

Nice : le Figaro décide que les propos islamophobes seraient illégaux et à dénoncer !

écrit par Maxime | 16 juillet 2016



Première nouvelle : selon le Figaro, les propos islamophobes seraient illégaux et feraient partie des contenus violents sur Internet !

Attentat de Nice : comment signaler les contenus violents sur Internet ?

Images choquantes, appel au terrorisme, propos islamophobes : voici comment signaler les contenus illégaux sur les réseaux sociaux après l'attentat de Nice.

L'attentat [perpétré à Nice jeudi soir](#) a suscité de nombreuses réactions en ligne et sur les réseaux sociaux. **Parmi elles, des contenus illégaux comme des photos de victimes, de la propagande terroriste ou des propos islamophobes.**

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/pratique/2016/07/15/32002-20160715ARTFIG00082-attentat-de-nice-comment-signalier-les-contenus-violents-sur-internet.php>

J'aimerais bien que l'auteur de l'article indique sur quel texte ou quelle jurisprudence elle s'appuie pour dire que

pointer du doigt les éléments d'une doctrine religieuse est illégal ou constitue un acte de violence. C'est dément.